

LICENCE PROFESSIONNELLE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU VÉGÉTAL (DEV)

Formation par apprentissage

RNCP 40134

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Écully-Dardilly

Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de l'entrepreneuriat
parcours Manager et développer une TPE-PME, option entreprises du végétal en
alternance avec CFPH d'Écully (Code : LP11902A)



En partenariat avec **le cnam**
Auvergne – Rhône-Alpes



CFPH de Lyon-Écully
13, avenue de Verdun 69130 ÉCULLY



- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : De 6 000 € à 7 604 € (Hors accords convention collective)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti
- EPI NON pris en charge par le centre (chaussures de sécurité, veste, pantalon...) à fournir par l'employeur pour toutes visites et travaux pratiques.
- Montant des frais d'inscription au CFPH : aucun



Suivant le calendrier d'alternance
Temps plein : 3-4 semaines en entreprise
puis 3 semaines de cours.

Les périodes de cours sont principalement concentrées en automne et hiver en raison de la nature des métiers visés et de la saisonnalité des missions en entreprise.

Durée du contrat : 1 an (septembre à septembre, 35 semaines en entreprise)

Au total : 600 heures de formation environ

Objectifs de la formation

- Connaître l'approche processus d'une organisation
- Savoir mettre en œuvre des outils de gestion des organisations et de gestion des processus
- Savoir appréhender la posture d'entrepreneur requise pour la conduite d'une entreprise
- Connaître les différentes contraintes financières d'une entreprise
- Concevoir et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action commercial
- Formaliser une stratégie marketing et un positionnement

En savoir plus rendez-vous sur le site internet

Processus d'admission

1 - Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page du site). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.

2 - Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.

3 - Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel

4- Signature d'un contrat d'apprentissage

Public - Prérequis

La formation par apprentissage s'adresse à un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH, d'autres cas sur <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>).

Niveau(x) de recrutement

BAC+2 validé - formation(s) requise(s) :

- Titulaires d'un BTS TC, option UJAC (Univers jardins et animaux de compagnie),
- BTS MV AOE (Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement),
- BTS Agronomie et cultures durables,
- BTS ACS Agri (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole),
- BTS AP (Aménagements paysagers).
- Porteur/euse de projet de création d'entreprise
- Personnes en poste (avec le souhait d'une montée en compétences)

Peuvent également être admis :

Des titulaires d'autres diplômes bac+2 avec une expérience individuelle dans le secteur d'activité du végétal ou professionnels d'entreprises du paysage

Autres voies de formation proposées par le CFPH :

Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'évaluation

- Contrôle continu (interrogations, devoirs, exposés, rapports, travaux pratiques...)
- Les acquis en entreprise sont évalués tout au long de l'année et avec un mémoire ainsi qu'une soutenance orale en fin d'année, devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.
- Le suivi du parcours en entreprise est assuré par un tutorat formateur/entreprise.

Contenu de la formation

UE obligatoires du parcours :

USMP03 Veille stratégique et concurrentielle
USMP01 Processus et organisation de l'entreprise
USMP04 Comptabilité / Gestion
USMP05 Négociation commerciale
USMP06 Mercatique opérationnelle
USMP02 Gestion des hommes et management
USMP07 Droit des affaires
USM501 Langues
USMP08 Créativité / Innovation
USMP09 Connaissance et culture du secteur
US174C Management de projet
US174A GRH Management

UAM501 Projet tuteuré
UAM502 Mémoire professionnel

La licence professionnelle valide l'obtention de 60 crédits (ECTS)

Les + de la formation

- Une filière axée sur les enjeux de développement de la filière végétale (développement de l'activité végétale, production locale, approvisionnement des collectivités territoriales,...)
- Des métiers en lien avec les problématiques de commerce et d'échanges, la biodiversité, la ville durable
- Une formation en lien étroit avec les professionnels du secteur

Métiers visés

- Chargé d'affaires
- Responsable de développement
- Responsable de secteur
- Responsable d'activité
- Adjoint/e de direction
- Entrepreneur/euse
- Porteur/euse de projet, de création, d'activités au sein d'une entreprise
- Responsable d'entreprise artisanale

Poursuite d'études

Possibilité d'accès aux formations de niveau 7 (BAC +5) : Masters, Écoles d'ingénieurs

En partenariat avec l'IRIIG, le CFPH vous propose :

- Master of Science PEI (Paysage, Environnement & Innovation)

Autres licences en 1 an :

- Licence Pro MCTAP
- Licence Pro EPAP

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de Verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
04 78 33 46 12
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

*Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web*

